

Délibération 2023-029

FINANCES : Rivière Tarn – Subvention Ecluse de Villemur

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 avril 2023.

Participants

Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aïli, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard

Conseillers excusés

Mme MONCERET Mylène, M. ANTONY Maxime.

Conseillers absents

M. DEMETZ Gilbert, M. BRAGAGNOLO Patrice.

Secrétaire de séance

M. DARENGOSSE Ludovic

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 04 | Membres absents – 04

Délibération 2023-029

Exposé

Monsieur le Président a rappelé que suite à la rupture de la digue en 2019, la Communauté de Communes a la remise en service de l'écluse de Villemur.
Depuis, le Syndicat Mixte Navigabilité a été créé entre le Conseil Départemental de haute Garonne et la Communauté de Communes selon des bases de répartition 80% et 20%.
La fin des travaux a été assurée par le Syndicat Mixte.
Le solde de la subvention DSIL est de 64 570,69 euros qu'il convient de « transférer » au syndicat.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Syndicat à demander le solde de 64 570.69€ dans le cadre de la DSIL pour 205 608 € HT de travaux effectués ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
M. DARENGOSSE Ludovic



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 21 AVR. 2023



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN

